



## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

# AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 415-12-01

### IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

Conformément aux articles 7,8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, un projet de règlement 415-12-01 relatif au traitement des élus municipaux a été déposé par le conseil municipal lors de son assemblée régulière du 10 février 2011.

Le projet de règlement a pour but de modifier l'allocation de présence pour les élus comme suit :

#### 1. 1. Allocation actuelle

L'allocation actuelle est la suivante :

Un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) est accordé pour assister à une assemblée;

Un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) est accordé pour assister à la séance préparatoire de l'assemblée dont la date a été déterminée par le conseil

#### 2. L'allocation proposée

L'allocation proposée sera la suivante :

Une allocation de 25.50 \$ sera accordée pour s'être présenté à une assemblée régulière ou extraordinaire.

Une allocation de 25.50 \$ sera accordée pour s'être présenté à la rencontre préparatoire dont la date a été déterminée par résolution ainsi qu'aux rencontres nécessaires pour compléter la préparation de l'assemblée mensuelle.

Une allocation de 25.50 \$ sera accordée pour s'être présenté à une rencontre dont tous les élus auront été convoqués par la mairesse (maire) ou le directeur général.

#### 3. Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions du règlement 415-10 demeurent en vigueur.

#### 4. Effet rétroactif

Le présent projet de règlement aura un effet rétroactif au 1 janvier 2012, comme permis à l'article 2 de ladite loi ;

#### Adoption du projet de règlement

Le projet de règlement sera adopté durant la séance régulière du conseil le 13 avril 2012 débutant à 19 h au 349, chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Toute personne désireuse de prendre connaissance du projet de règlement peut obtenir une copie à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité (section administration, avis public)

Donné à Val-des-Lacs, ce 24 février 2012

  
M<sup>e</sup> Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 février 2012 entre 9 heures et 17 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 24 février 2012

  
M<sup>e</sup> Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier